

DRAAF

Mis à jour le 15 novembre 2016

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France.

Quoi, comment et pour qui ?

Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Le service régional de l'alimentation (SRAL) **pilote et coordonne au niveau régional le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, du champ à l'assiette, mis en œuvre par les directions départementales** en charge de la protection des populations pour les animaux et les denrées d'origine animales et par la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt pour la protection des végétaux et la déclinaison des politiques incitatives.

Il assure les missions de contrôle et de surveillance de la santé des végétaux et produits végétaux (dont la certification à l'exportation).

Il est en charge de la surveillance du territoire et de la santé des forêts.

Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire.

Par l'antenne placée à DUNKERQUE, qui comprend un service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), il participe aux contrôles sanitaires à l'importation en provenance des pays tiers et à la certification à l'exportation des produits animaux.

[> Voir les missions complètes sur le site de la DRAAF](#)

Contact

[Retrouvez le site de la DRAAF Hauts-de-France](#)

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)